

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE OBLIGATOIRE

Comme vous le savez maintenant, le programme de formation professionnelle continue obligatoire (FPCO) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Tous les **membres praticiens** du Barreau doivent consacrer 12 heures par année (du 1^{er} janvier au 31 décembre) aux activités de formation professionnelle continue. Les 12 heures peuvent être consacrées à une vaste gamme d'activités, y compris l'enseignement, la rédaction, le travail des groupes d'étude et les séances de formation à l'interne.

Les membres qui ont fourni leur adresse électronique au Barreau ont reçu un code d'utilisateur et un mot de passe qui permet au membre de déclarer sur le site Web du Barreau du Nouveau-Brunswick les heures consacrées aux activités de formation professionnelle continue.

Pour obtenir tous les renseignements sur les exigences en matière de FPCO, déclarer les heures que vous avez consacrées à la FPCO ou avoir accès aux formules à remplir afin de devenir fournisseur FPCO ou de demander l'approbation d'activités, veuillez consulter le site Web du Barreau au www.lawsociety-barreau.nb.ca et cliquer sur *Formation professionnelle continue* dans le menu intitulé *Contenu*. Un registre des activités de formation reconnues par le Barreau est également disponible sur le site web du Barreau.

En décembre 2009, le Conseil adopta les *Règles sur la formation professionnelle continue obligatoire*. Ces règles sont disponibles sur notre site web à l'adresse : <http://www.lawsociety-barreau.nb.ca/fmain.asp?834>. Tel que mentionné auparavant, pendant la première année de l'application du programme, aucune sanction ne sera imposée à l'avocat qui ne se conforme pas aux exigences.

Une copie format papier des *Règles sur la formation professionnelle continue obligatoire* vous sera envoyée dans quelques mois.

Si vous avez des questions au sujet du programme de formation professionnelle continue, n'hésitez pas à téléphoner notre conseillère juridique, Crystal Critch, ou Isabelle Noël au Barreau du Nouveau-Brunswick : (506) 458-8540.